

ARRETE N° 127/15 /MINESEC DU 10 AOUT 2015

Portant nomination de responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°80/195 du 09 juin 1980 portant Statut des Ecoles Normales ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
DU CENTRE**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU ET AFAMBA**

**Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de MFOU**

**Chef de Service Administratif et Financier:** Madame AKOA SAMA Solange, épouse ESSOMBA MINKOUMA (Matricule : 373 656-Z), Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, précédemment Chef de Bureau de la Recherche et de la Documentation à l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général d'AKONOLINGA, en remplacement de Madame NDJOA Créscence, épouse MINKOUMA, mutée.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
DE L'EXTREME-NORD**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOGONE ET CHARI**

**Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de KOUSSERI**

**Chef de Service Administratif et Financier:** Monsieur ABADAM ASSANA (Matricule : 591 703-U), Professeur- Adjoint des Ecoles Normales d'Instituteurs, précédemment Conseiller Pédagogique chargé de l'Enseignement Normal à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Logone et Chari, en remplacement de Monsieur MOUSSA MAGRA BARKA admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
DU NORD**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-LOUTI**

**Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de GUIDER**

**Chef de Service Administratif et Financier:** Monsieur YAYA André (Matricule : 615 103-B), Instituteur Principal de l'Enseignement Général, précédemment en service à la Délégation



Départementale des Enseignements Secondaires du MBERE, en remplacement de Monsieur ZOURMBA MASSOUYA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
**DE L'OUEST**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NOUN**

**Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de FOUMBAN**

**Chef de Service Administratif et Financier:** Monsieur YAMPAIN IBRAHIMA (Matricule : 770 367-Q), Instituteur de l'Enseignement Général, précédemment en service à l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de PITOA, en remplacement de Monsieur PANGETNAMOUN, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
**DU SUD-OUEST**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEME**

**Ecole Normale Bilingue d'Instituteurs de l'Enseignement Général de KUMBA**

**Chef de Service Administratif et Financier:** Madame DIBONGUE, née Caroline NGABU NGENGE (Matricule : 588 474-O), Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Madame AJANOH Florence LOMBE, épouse SALLE.

**Article 2 :** En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

**Article 3 :** Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

